



## Droit individuel a la formation

Par **allix6359**, le **22/02/2011 à 16:37**

Bonjour,

En cas de licenciement pour faute grave, le salarié garde t il son crédit d'heures DIF (je crois qu'il y a eu une nouvelle loi depuis 2009 sur la portabilité du DIF)  
et dans le cas ou la réponse est positive comment doit il en faire la demande auprès de son employeur (organisme de formation choisi par l'employeur ou par le salarié, tarif horaire légal, etc..)

enfin l'employeur a t il l'obligation de l'indiquer sur le certificat de travail ?

merci de vos réponses.